

Arâches-la-Frasse, le 15 avril 2019,

Mes chers concitoyens,

Depuis 1989, et au cours de mes quatre mandats de maire, avec mes conseils municipaux respectifs, nous avons porté de nombreux projets qui ont structuré notre collectivité. Il a fallu convaincre face aux réticences qui ont pu être exprimées, à toutes les époques.

Ainsi, en 1990, mon conseil municipal se faisait l'écho d'un sentiment alors majoritaire : il ne fallait pas développer le réseau de neige de culture. Il m'a fallu deux années pour convaincre et aboutir au vote du premier plan neige en 1992.

En 1995, près d'un tiers des habitants étaient opposés à la fusion des communes d'Arâches et de la Frasse telle que je l'avais portée. Par la suite, cette commune nouvelle a permis une mutualisation et amélioration des services publics au profit de chacun.

L'année suivante, une campagne était conduite contre ma proposition de création du lac de l'Airon, par peur d'une « artificialisation » dénaturant le site. Nul ne reviendrait sur l'intérêt de ce lac, qui constitue aujourd'hui un lieu de villégiature majeur, et qui permet de sécuriser tant l'enneigement de nos pistes de ski que nos réserves d'eau potable.

J'ai affronté les mêmes cheminements et réticences lors de la délocalisation des écoles d'Arâches et de la Frasse vers les Carroz, du déplacement de l'ancienne piscine du centre vers le Serveray, ou encore récemment contre le projet, purement privé, « LÉANA », que la commune a su transformer en succès commun en se portant acquéreur d'une partie des murs pour y installer la maison médicale.

L'extension de la zone de loisirs des Carroz, avec son hôtel, son golf et ses nombreux aménagements de promenades, fait partie des thématiques majeures, qui vont modeler notre avenir commun pour les prochaines décennies.

Les usages quotidiens ne seront pas modifiés :

Il sera toujours possible de se promener au pied de la pierre à Laya, de traverser les communaux de point de vue en point de vue entre Arâches et les Carroz ou de faire son jogging matinal.

Cette réalisation constituera un encrage nouveau pour notre collectivité dans le tourisme estival, en complément indispensable du tourisme hivernal.

Personne ne peut s'imaginer que nos touristes soient progressivement découragés par une saison d'hiver devenue trop courte. Que les résidences secondaires et de tourisme soient progressivement délaissées, car l'attractivité aurait été perdue, et les emplois envolés. En somme, imaginer une commune fragilisée, car il n'aura rien fallu changer. C'est pourtant ce risque que le réchauffement climatique fait peser, si le virage de la diversification n'est pas correctement négocié.

Le développement de la zone de loisirs est à terme la garantie de saisons touristiques allongées de 4 mois, pour des emplois pérennes et un cadre de vie préservé.

Je sais qu'aujourd'hui il me reste à vous convaincre, mes chers concitoyens, que le chemin que je propose est un chemin d'avenir. C'est pourquoi, et comme vous en avez désormais l'habitude, vous trouverez avec cette lettre le troisième numéro de « Demain », magazine hors-série consacré à ce grand projet d'extension de la zone de loisirs.

Je tiens à vous remercier pour l'attention que vous porterez à ce dossier, et à votre confiance et soutien pour le mener à bien.

Tous unis pour réussir.

Votre maire,
Marc lochum

Nous sommes en profond désaccord avec ce projet, et expliquons pourquoi dans un dossier joint :

- **Détail des critiques sur cette lettre.**
- **Revue Demain Hors Série Annotée par nos soins,**
- **Documents détaillés.**

Nous y contestons aussi le bien fondé des succès passés annoncés par Mr le Maire. nous sommes scandalisés par un projet aussi irresponsable vis à vis des habitants ou touristes de la commune, et une désinformation de la FFG afin d'obtenir son soutien.